Berne, le 3 décembre 1969

Monsieur Languetin, Ambassadeur

Lo/Ay.- Port. 842.8.AVA Portugal - Commerce horloger

J'étais hier après-midi à Neuchâtel, à la réunion organisée par la Chambre suisse de l'horlogerie pour l'examen du cas Portugal. Pour information je vous remets en annexe la charpente de la déclaration liminaire que j'ai faite et y ajoute quelques-uns des points particuliers que nous avons discutés. Le groupe de travail poursuivra ses travaux pour constituer le dossier que nous avons demandé.

Comme je vous l'ai dit au téléphone, M. Retornaz n'était guère d'accord avec moi, malgré les explications que vous lui aviez données antérieurement. Faisant fi de l'ensemble de nos relations économiques avec le Portugal - excellentes en règle générale - ainsi que de la très forte activité en notre faveur de la balance commerciale, il a repris, une fois de plus, les arguments très généraux que nous devrions utiliser à son sens et que vous connaissez: mauvais traitement (notamment discrimination de fait) appliqué à la Suisse par le Portugal - le Portugal doit maintenant payer (sous forme de réduction tarifaire sur le plan horloger) toute l'aide que la Suisse lui a accordée si longtemps dans l'AELE spécialement dans le contexte de l'attitude des pays socialistes du nord de l'Europe - réduction radicale du contingent de vin portugais, etc. etc. "Nous ne sommes plus des moutons, nous ne sommes même plus des moutons enragés, nous sommes des lions, des lions qui veulent mordre".

J'ai répondu aimablement et objectivement aux arguments soulevés par le lion Retornaz. J'ai réussi à garder pour moi la réflexion selon laquelle il est bien dommage que, sans doute lors d'une profonde sieste, ce lion féroce se soit laissé mordre plus que la queue à Lisbonne par SEIKO et TIMEX.

Annexe.

licher.